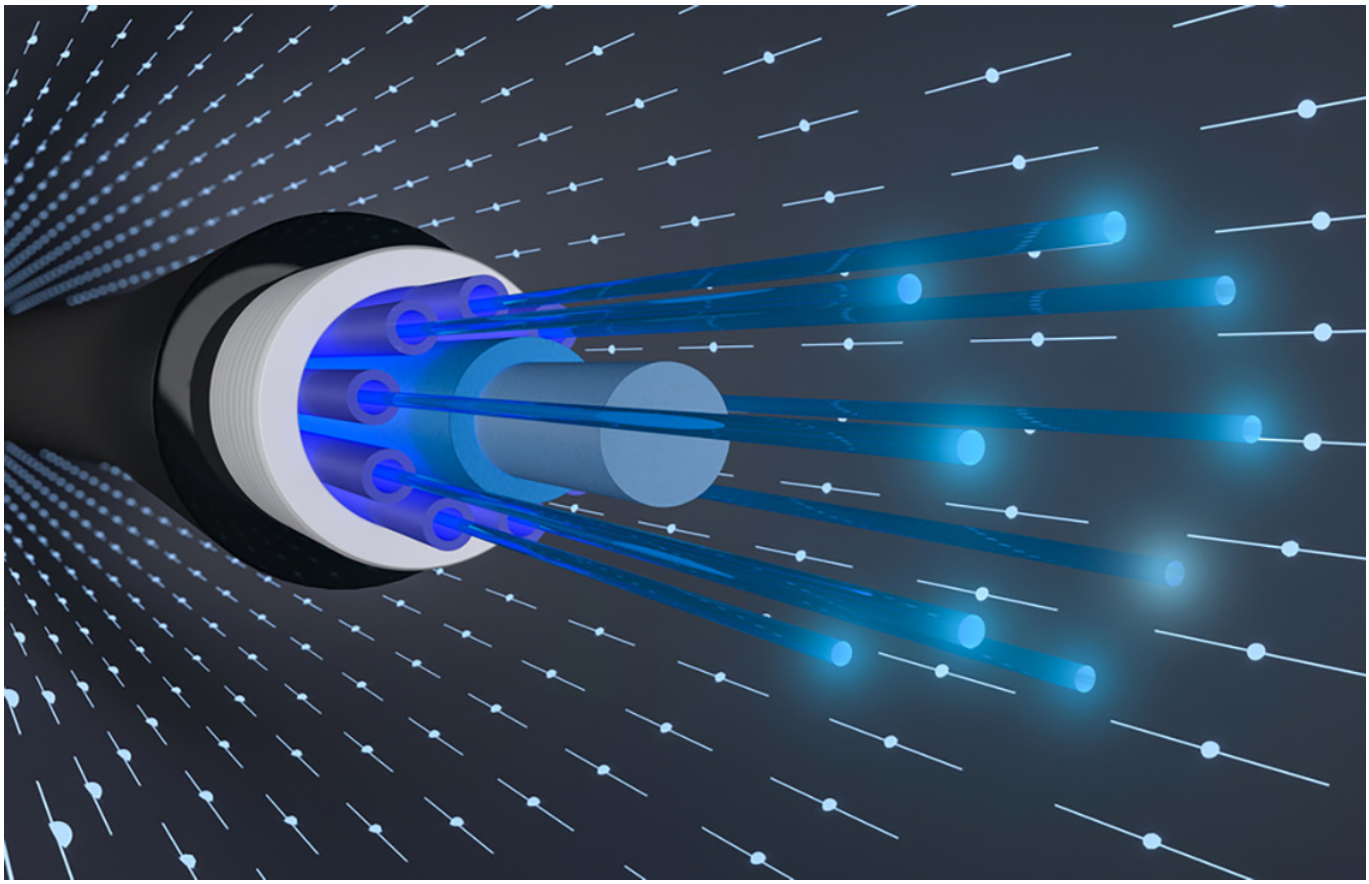
Votre cadre de vie
LA FIBRE À BEAUFORT-EN-ANJOU

La fibre optique se déploie sur Beaufort-en-Anjou. Elle va offrir la possibilité d'une connexion internet Très Haut Débit (THD) aux habitants et aux entreprises du territoire. Retrouvez, dans cette page, les informations utiles pour comprendre l'arrivée de la fibre dans notre ville.



Le projet d'aménagement numérique est initié et porté par le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique. Il permettra de desservir en fibre optique, d'ici à 2022, 100 % du territoire en Très Haut Débit (débit supérieur à 100 Mbts).

Grâce à la fibre optique, chacun pourra profiter d'une connexion plus stable et plus rapide comme, par exemple :
-Regarder la télévision et des vidéos à la demande en haute définition ou 4K en simultané sur

plusieurs écrans,
-Télécharger et profiter en quelques secondes de contenus multimédias (musique, jeux, vidéo, applications…),
-Travailler efficacement depuis son domicile, envoyer des fichiers volumineux, rejoindre des vidéoconférences, profiter du cloud.

Liens utiles :
https://www.youtube.com/watch?time_continue=38&v=YonfJnasEbk
https://www.anjou-numerique.fr/
https://www.maine-et-loire.fr/conseil-departemental/grands-projets/tres-haut-debit/

Depuis le mois de mars, les équipes de la société Anjou-Fibre, filiale de TDF[(1)], s'emploient à l'installation de la fibre optique dans la ville. **Le 25 septembre prochain, 1150 foyers de Beaufort-en-Anjou seront raccordés au THD**, connexion internet Très Haut Débit. **Un déploiement qui s'accroîtra au fur et à mesure** afin de pouvoir fournir un accès internet très haut débit à tous d'ici 2022[(2)].

[(1)] TéléDiffusion de France – [(2)] Planning prévisionnel

La construction du réseau commence par les nœuds de raccordement optique. Point de départ des câbles destinés à couvrir un ensemble de communes dans un rayon de 10 km. Ils hébergent également les équipements des fournisseurs d'accès internet qui utilisent le réseau. Des armoires de rues sont installées sur le domaine public. Elles permettent de desservir en fibre optique de 300 à 1000 logements…

Pour en savoir plus, consultez la vidéo « Comment la fibre arrive chez vous ? » en cliquant ici.
(Utilisez le curseur pour rechercher la vidéo correspondante dans la page).



Élaguer pour faciliter le déploiement de la fibre.
Les travaux de déploiement de la fibre optique nécessitent une intervention sur les lignes aériennes. Il est important que les propriétaires réalisent un entretien régulier de leurs arbres et arbustes proches de ces lignes.

La loi Chassaigne du 7 octobre 2016, prévoit qu'**il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes**.
Nous invitons chaque habitant à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé…) afin de s'assurer que les câbles téléphoniques ont un passage parfaitement dégagé.
Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aériennes.

À défaut d'élagage, le déploiement de la fibre peut être repoussé.
En savoir plus : cliquez ici.

Le déploiement du réseau en fibre optique est progressif. Pour certains secteurs de Beaufort-en-Anjou les travaux sont encore en cours. Pour savoir où en est le raccordement de votre logement, vous pouvez, à tout moment, tester son éligibilité via le site internet de la société Anjou Fibre, filiale de TDF, s'employant à l'installation de la fibre optique.

1-Connectez-vous en page d'accueil du site internet www.anjou-fibre.fr.
2-Sur le visuel de la page d'accueil, cliquez sur « Êtes-vous déjà raccordable à la fibre ? ».
3-Saisissez le nom de la commune nouvelle « Beaufort-en-Anjou ».
4-Saisissez le nom de la commune déléguée « Beaufort-en-Vallée » ou « Gée ».
5-Patientez le temps du calcul de la carte.
6-Saisissez votre rue, par exemple : « Rue de l'Hôtel de ville ».
7-Puis le numéro « 16 »
8-Un état d'avancement du déploiement dans votre quartier vous sera présenté.
Si votre foyer est raccordable, une liste des opérateurs présents actuellement sur le réseau vous sera proposée.



La fibre arrive bientôt chez vous et vous vous posez des questions sur son installation ?
Une fois que vous aurez choisi et souscrit votre offre auprès d'un fournisseur d'accès à internet, vous pourrez convenir d'un rendez-vous avec un technicien pour qu'il intervienne à votre domicile.
Les frais de mise en service peuvent être facturés par votre fournisseur d'accès à internet, ou inclus, dans l'offre d'abonnement.

Pour en savoir plus, consultez la vidéo « Comment raccorder la fibre optique à mon logement ? » en cliquant ici.

(Utilisez le curseur pour rechercher la vidéo correspondante dans la page).



Votre habitation est raccordée à la fibre ? Vous pouvez dès à présent demander votre raccordement en souscrivant un abonnement auprès d'un des fournisseurs présents aujourd'hui. L'arrivée des services sur le réseau dépend de la stratégie commerciale des différents opérateurs.

Pour consultez les opérateurs présents sur le réseau : cliquez ici.
(En bas de page du site internet Anjou Fibre).

Afin de répondre aux questions les plus posées sur l'arrivée de la fibre, vous pouvez consulter la « Foire Aux Questions » mise en ligne par Anjou Fibre : cliquez ici.

Tout savoir sur votre raccordement à la fibre : cliquez ici.

La fibre se déploie dans votre commune : cliquez ici.